Image not found or type unknown

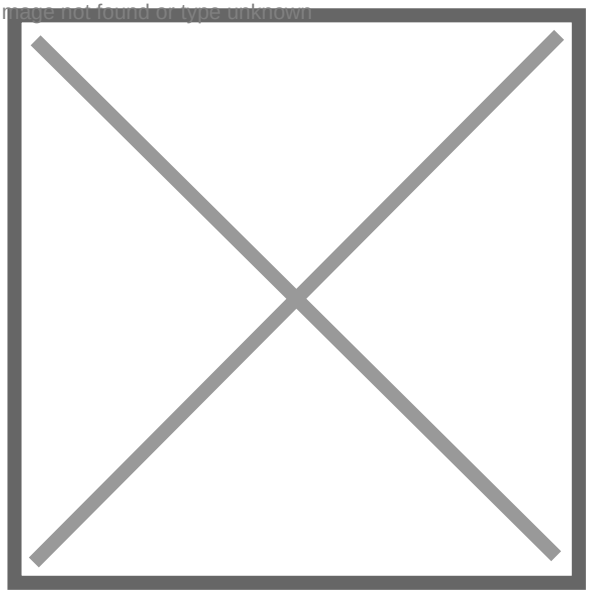

Contravention d'une voiture vendue

Par **cathynounoug_old**, le **24/10/2007** à **10:48**

nous avons recu une contravention pour une voiture mal garée que nous avons vendus 6 mois avant l'infraction. j'ai donc photocopié l'acte de vente et je l'ai envoye au tribunal de police en recommande avec accuse de reception . On me reclame par voie huissier le reglement de cette contravention. petite precision le proprietaire actuelle de le voiture a bien fait faire le changement de carte grise. Que faire?

Par **Jurigaby**, le **24/10/2007** à **23:06**

Bonjour.

effectivement, il y a une anomalie.

Le principe même de l'établissement d'une nouvlle carte grise est que cela vous libère de toute infraction ou accident qui pourrait survenir.

L'avantage est qu'il vous est trés facile de prouver quand le véhicule a été vendu..

en consequence, il vous faut contester.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés